

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Restauration des façades de l'immeuble sis 15, Place de la Joliette à Marseille (13002) : approbation de l'opération et de l'enveloppe financière prévisionnelle.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le projet de restauration des façades de l'immeuble sis 15, Place de la Joliette à Marseille (13002), ainsi que l'enveloppe prévisionnelle évaluée à la somme de 215 000,00 € TTC répartie en 41 000,00 € pour les services et 174 000,00 € pour les travaux,
- d'approuver le montant des affectations comme indiqué dans le rapport.

Les dépenses relatives à cette opération seront financées dans le cadre de l'autorisation de programme 2004 – 14011A, sur le chapitre 20 pour les services et sur le chapitre 23 pour les travaux.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée